

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Modification des conditions d'exploitation de l'unité de méthanisation de la SAS MEDOC ENERGIES sur la commune d'Hourtin

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MEDOC ENERGIES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

JASTSZEBSKI Jim, président

RCS / SIRET

7 9 4 7 1 1 0 9 3 0 0 0 1 1

Forme juridique

SAS

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1° Installations classées pour la protection de l'environnement (dans les conditions prévues au titre Ier du livre V du code de l'environnement notamment en matière de modification ou d'extension en application du dernier alinéa du II de l'article R. 122-2 du même code).	Augmentation du tonnage de matières traitées en méthanisation de 37 t/j (passage de 125 t/j à 162 t/j) --> modification dans le régime de l'enregistrement pour la rubrique 2781

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'unité de méthanisation est autorisée par arrêté préfectoral du 5 janvier 2015 et par l'arrêté préfectoral complémentaire du 30 avril 2018.

Les modifications d'exploitation envisagées sont :

- l'augmentation de l'activité de méthanisation (évolution du gisement de matières entrantes, ajout de nouveaux équipements pour traiter cette augmentation d'activité, digesteur supplémentaire, gazomètre supplémentaire, extension des zones de stockage...),
- l'injection du biométhane nouvellement produit (ajout d'une unité d'épuration du biogaz en biométhane pour valoriser le biogaz supplémentaire produit).

Les principaux équipements installés concernant cette modification seront neufs, n'ayant jamais servi à une quelconque production.

## 4.2 Objectifs du projet

Les modifications des conditions d'exploitation permettront à l'unité de méthanisation de valoriser la totalité des sous-produits agricoles des exploitations agricoles du groupe JK Corporation (SCEA Domaine Saint-Jean, SCEA Saveurs et Légumes, SCEA Domaine de Lagunan).

L'unité de méthanisation actuelle fonctionne à plein régime depuis 2017. Elle n'est pas suffisamment dimensionnée pour valoriser tous les sous-produits agricoles et de nouvelles opportunités de gisements de matières à valoriser se sont présentées.

C'est pourquoi il est envisagé d'augmenter la capacité de traitement de l'unité de méthanisation et de valoriser le biogaz produit par injection dans le réseau de gaz. L'unité de méthanisation produira alors de l'électricité (moteur de cogénération) et du biométhane (injection dans le réseau). La production d'énergies renouvelables est ainsi augmentée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consiste à mettre en place les nouveaux équipements dans l'emprise du site actuel.

Pour l'activité de méthanisation et d'épuration, les équipements ajoutés sont positionnés au sein de l'emprise clôturée, à proximité des équipements existants. Une dalle béton est créée pour accueillir l'unité d'épuration et le poste d'injection.

Une lagune de stockage du digestat liquide est mise en place dans la continuité des lagunes existantes (surface d'environ 0,7 ha). Elle empiète sur la bande boisée composée de jeunes pins qui séparent les parcelles de cultures. Un décapage de la végétation sera nécessaire.

Le terrain est plat, il n'y a pas de travaux de terrassement important à réaliser. Un décapage et la mise en place des équipements semi-enterrés ou enterrés sont à réaliser. Des études géotechniques ont été réalisées dans le cadre de la création du site de MEDOC ENERGIES. Les résultats sont utilisés pour réaliser les travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modifications d'exploitation engendrent :

- l'augmentation des quantités de matières apportées sur site, leur stockage et leur traitement en méthanisation,
- la production d'une part supplémentaire de biogaz valorisée par épuration en biométhane,
- l'augmentation du tonnage de digestat produit.

L'augmentation de l'activité de méthanisation se traduit par l'ajout d'un digesteur et gazomètre supplémentaires dans la zone de rétention et l'ajout d'équipement pour le stockage des nouvelles matières réceptionnées (cuves et extension des silos de stockage, lagune de stockage).

L'augmentation de l'activité de méthanisation permet de produire une nouvelle part de biogaz. Cette production supplémentaire de biogaz sera valorisée par épuration en biométhane et injection dans le réseau de gaz. Une unité d'épuration (système PSA) et un poste d'injection sont donc ajoutés sur le site.

La torchère est remplacée par une torchère plus puissante compte tenu de l'augmentation de production de biogaz et elle est déplacée pour être éloignée de l'unité d'épuration.

Le bâtiment de séchage du digestat solide ne sera plus utilisé pour sécher le digestat mais pour sécher des refus de légumes dédiés à l'alimentation animale. Le principe de traitement de l'air de séchage n'est pas modifié (laveur acide et biofiltre).

Un silo de stockage sera couvert pour former un bâtiment de stockage des légumes séchés à destination de l'alimentation animale. La toiture de ce bâtiment est équipée de panneaux photovoltaïques.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'unité de méthanisation est autorisée par arrêté préfectoral du 5 janvier 2015 et par l'arrêté préfectoral complémentaire du 30 avril 2018. Une évaluation environnementale (étude d'impact) a donc été menée dans le cadre du dossier d'autorisation initial (dossier ICPE).

Un porter à connaissance a été déposé pour la description des présentes modifications des conditions d'exploitation.

Les arrêtés préfectoraux d'autorisation sont donnés en annexe.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Digesteur supplémentaire	3230 m3, 16,23 m de diamètre
Gazomètre supplémentaire	2500 m3
2 cuves stockage intrants liquides et 1 cuve stockage tampon	2 cuves de 80 m3 et 1 cuve 50 m3
1 silo de stockage supplémentaire	986 m <sup>2</sup>
1 lagune supplémentaire	15 000 m3
Unité d'épuration sur dalle béton et container	550 Nm3/h biogaz nominal
Poste d'injection	318 Nm3/h biométhane
Torchère	Puissance 6,5 MW

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Le site d'exploitation de la SAS MEDOC ENERGIES s'étend sur les parcelles cadastrales n°76, 94 à 96, 102 à 104, 132 à 140 et 158, au lieu-dit « Domaine de Lagunan-Nord » sur la commune d'Hourtin.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 57' 38 "O Lat. 45 ° 10' 29 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'unité de méthanisation est autorisée par arrêté préfectoral du 5 janvier 2015 et par l'arrêté préfectoral complémentaire du 30 avril 2018. Une évaluation environnementale (étude d'impact) a donc été menée dans le cadre du dossier d'autorisation initial (dossier ICPE).

Un porter à connaissance a été déposé pour la description des présentes modifications des conditions d'exploitation.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est à 910 m (ZNIEFF de type 2 « Landes médocaines entre Hourdin, Carcans et Saint-Laurent-Medoc »).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Hourtin, riveraine d'un étang salé, est soumise à la Loi Littoral. Le projet s'implante au sein du périmètre d'une installation existante.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques et les sites inscrits/classés sont à plus de 7 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'arrêté n°E2005/14 du 28 février 2005, constatant la liste des communes de la Gironde dans les ZRE, la commune d'Hourtin est concernée par une ZRE au titre de l'Aquifère supérieur de référence : Oligocène à l'Ouest de la Garonne (230). Le projet ne nécessite pas de prélèvements dans les eaux souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin » (FR7200681) à 5 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les procédés de méthanisation, de compostage et de cassage d'huiles ne nécessitent pas d'ajout d'eau pour leur fonctionnement. Le digestat liquide est recirculé pour réduire le taux de matières sèches en entrée de méthanisation si besoin. Les camions transportant les matières entrantes sont lavés sur site. L'augmentation des intrants de méthanisation engendrera une augmentation proportionnelle de la consommation d'eau de lavage. Le site de MEDOC ENERGIES est raccordé au réseau public AEP.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés en période de basses eaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour l'activité de méthanisation et d'épuration, les équipements ajoutés sont positionnés au sein du périmètre clôturé. Il n'y a donc pas d'incidences sur les milieux naturels. L'emprise de la lagune supplémentaire est d'environ 0,7 ha. L'incidence sur les milieux naturels est donc négligeable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de la lagune supplémentaire est d'environ 0,7 ha. L'incidence sur les milieux naturels est donc négligeable.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un risque d'explosion et d'incendie sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est exposé à un aléa faible d'inondation par remontée de nappe et un aléa faible de retrait/gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic lié au transport des matières entrantes augmente proportionnellement à l'augmentation du tonnage des matières, soit une augmentation d'environ 30% (augmentation de 125 t/j à 162 t/j). Le trafic était estimé à 12,66 trajets par jour ouvré, il est donc augmenté à 16,5 trajets par jour ouvré. Les intrants ajoutés proviennent principalement de l'exploitation agricole (CIVE et résidus de cultures). Le trafic lié à ces intrants reste interne à l'exploitation agricole.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'unité d'épuration est équipée de panneau anti-bruit pour respecter les émissions sonores en limite de propriété à 60 dB(A). Une étude de bruit est réalisée de manière périodique (tous les 5 ans) pour s'assurer du respect de la réglementation à l'échelle du site de MEDOC ENERGIES.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les stockages supplémentaires prévues pour réceptionner les nouvelles matières entrantes ne sont pas à l'origine d'odeurs. Les cuves pour les matières liquides sont fermées. L'extension des silos de stockage est réalisée pour le stockage des matières végétales, comme pour les silos de stockage déjà existant. Il n'y a pas d'odeur supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications ne sont pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les nouveaux équipements ne nécessitent pas d'éclairage spécifique. L'éclairage du site de MEDOC ENERGIES est suffisant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'unité d'épuration du biogaz génère un nouveau rejet atmosphérique : le rejet des off-gaz. Ils se composent principalement de CO<sub>2</sub> et qui ne contiennent pas d'H<sub>2</sub>S, NH<sub>3</sub>, COV et poussières. La concentration en CH<sub>4</sub> dans les off-gaz est inférieure à 2%. Ils sont ainsi rejetés à l'atmosphère par un événement (cheminée de 6 m de haut). Composition : &lt; 2% CH<sub>4</sub>, 97,58% CO<sub>2</sub>, 0,2% H<sub>2</sub>O, 0,16% O<sub>2</sub></p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les jus des silos de stockage supplémentaires sont collectés comme ceux des silos actuels (collecte dans la lagune de stockage de digestat liquide pour alimenter le procédé de méthanisation). La gestion des eaux pluviales n'est pas modifiée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le digestat liquide est épandu dans le cadre d'un plan d'épandage. Le périmètre d'épandage n'est pas modifié.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'unité d'épuration du biogaz comporte une filtration par charbon actif. Le charbon actif doit être remplacé lorsqu'il est saturé. La régénération du charbon actif est réalisée par le constructeur.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de réduction prévues pour les modifications des conditions d'exploitation sont :

- l'insonorisation de l'unité d'épuration (panneaux anti-bruit),
- la gestion des jus du silo de stockage supplémentaire (collecte vers le procédé de méthanisation),
- l'implantation du digesteur supplémentaire dans la zone de rétention,
- la mise en place des équipements de sécurité (détecteurs, ventilation, soupape...).

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications des conditions d'exploitation du site MEDOC ENERGIES ne génèrent pas de nouveaux impacts sur l'environnement. Les nouveaux équipements sont inclus dans l'emprise du site. Une évaluation environnementale a déjà été réalisée et elle n'est pas remise en cause par l'ajout des nouveaux équipements. Le projet de modification des conditions d'exploitation devrait donc être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Arrêtés préfectoraux du site de MEDOC ENERGIES

Annexe 8 : Dossier de Porter à Connaissance

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Hourtin

le, 22/03/2019

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

BP 34, route de Pauillac

Code postal

3 3 9 9 0

Localité

Hourtin

Pays

France

Tél

556595958

Fax

Courriel

jim.j@groupejk.fr

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

JASTSZEBSKI

Prénom

Jim

Qualité

Président

Tél

686386611

Fax

Courriel

jim.j@groupejk.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage